



## Déchetteries du Grand Chalon

### Traitement de données à caractère personnel : Gestion des déchetteries du Grand Chalon

Le Grand Chalon met à la disposition des membres, 10 déchetteries. Depuis le 3 avril 2018, les déchetteries du Grand Chalon sont équipées d'un système d'accès par carte magnétique. Contrôler l'accès permet de réserver leur usage aux grands-chalonnais et donc d'améliorer la qualité du service au profit de ceux qui le financent.

Conformément au Règlement (UE) Général sur la Protection des données en date du 27 avril 2016 et à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, le Grand Chalon informe, que dans le cadre de la gestion des déchetteries (délivrance des cartes d'accès et surveillance des accès), il est amené à collecter les données personnelles des usagers.

- **Responsable de traitement**

Ces données sont utilisées exclusivement par le personnel habilité du Grand Chalon. Le responsable de traitement est M. Sébastien Martin, Président du Grand Chalon.

- **Données collectées**

Les données à caractère personnel (DCP) strictement nécessaires à la réalisation de la mission de service public qui sont collectées sont les suivantes :

- ❖ DCP d'identité : nom, prénom ;
- ❖ DCP de contact : Adresse, numéro de téléphone, courriel ;
- ❖ DCP relatives à la vie personnelle : nombre de personne au foyer, type de logement (maison individuelle ou appartement), résidence principal ou résidence secondaire ;
- ❖ Justificatif de domicile de moins de 3 mois.

- **Base légale**

La base légale du traitement est l'exécution relevant d'une mission de l'autorité publique.

- **Finalités**

La finalité de ce traitement de DCP est la gestion des déchetteries du Grand Chalon. Les sous-finalités sont d'une part la délivrance des cartes d'accès et d'autre part la surveillance des accès. En effet, le contrôle des accès aux déchetteries du Grand Chalon se réalise grâce au logiciel d'édition de badge

Gided. Ce logiciel permet également aux services du Grand Chalon de procéder aux suivis de la fréquentation des déchetteries en relevant les jours, et les heures de passage de chaque usager.

- **Destinataires de DCP**

L'accès à vos données est strictement limité aux agents du service de la gestion des déchets habilités à l'utilisation du logiciel Gided. Ainsi, ils délivrent les cartes d'accès et procèdent à la surveillance de ces accès.

Il est rappelé que les agents accèdent au logiciel de suivi de la fréquence des déchetteries du Grand Chalon par le moyen de mot de passe sécurisé.

L'accès aux données est également accordé au prestataire de service de l'éditeur netVLM, chargé de l'hébergement et de la maintenance du logiciel Gided. A ce titre et conformément à l'article 28 du RGPD, un avenant RGPD au contrat de prestation de service est en cours de finalisation. Il rappelle au sous-traitant, l'obligation de prendre toutes les mesures utiles pour garantir la sécurité des données (intégrité, confidentialité et disponibilité) et l'absence d'utilisation détournée, ainsi que de procéder à la destruction des informations transmises dès l'achèvement du contrat.

- **Durée de conservation**

Le Grand Chalon ne conserve les données que pendant le temps nécessaire aux opérations pour lesquelles elles ont été collectées et dans le respect de la réglementation en vigueur. Concernant le registre d'entrée en déchetterie des véhicules et des usagers, il est conservé 1 an, puis détruit. Si ce registre est une pièce justificative comptable, alors il est conservé 10 ans, puis détruit.

- **Droits RGPD**

- *Droit d'accès de la personne concernée*

La personne concernée a le droit d'obtenir du responsable du traitement la confirmation que des données à caractère personnel la concernant sont ou ne sont pas traitées et, lorsqu'elles le sont, l'accès auxdites données à caractère personnel ;

- *Droit de rectification*

La personne concernée a le droit d'obtenir du responsable du traitement, dans les meilleurs délais, la rectification des données à caractère personnel la concernant qui sont inexactes ou incomplètes ;

- *Droit à la limitation du traitement*

La personne concernée peut exercer son droit de limitation qui consiste à obtenir la limitation du traitement parce qu'elle souhaite s'opposer à ce traitement de données, qu'elle conteste l'exactitude des données ou qu'elle considère que leur traitement est illicite.

Elle peut également exercer son droit de limitation parce qu'elle en a besoin pour la constatation, l'exercice ou la défense de ses droits en justice.

➔ **Pour exercer ses droits RGPD**

Vous devez contacter le DPD du Grand Chalon par courrier (3 Place de l'Hôtel de Ville, 71100 Chalon-sur-Saône) ou par courriel ([dpd@legrandchalon.fr](mailto:dpd@legrandchalon.fr)). A ce titre, il vous sera demandé un justificatif d'identité valide.

➔ **Le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle**

Si vous estimez, après avoir contacté le DPD du Grand Chalon, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la **Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés** (CNIL). Adresse postale : CNIL – 3 Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS CEDEX 07.